

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** SANYTOL CUISINE FRESH ZESTES D'AGRUMES ; SANYTOL KEUKEN FRESH CITROENSCHIL

**Type(s) de produit:** TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux  
TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

**Numéro de l'autorisation:** BE2020-0009

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0017111-0013

## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| Informations administratives  | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit  | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation  | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides   | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)   | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit  | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide   | 2 |
| 2.2. Type de formulation  | 2 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence   | 2 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s)  | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation   | 5 |
| 5.1. Consignes d'utilisation  | 6 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques   | 6 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 6 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage   | 6 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage  | 6 |
| 6. Autres informations  | 7 |

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

SANYTOL CUISINE FRESH ZESTES D'AGRUMES ; SANYTOL KEUKEN FRESH CITROENSCHIL

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

|  |                 |   |
|--|-----------------|---|
| <b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b> | Nom             | GRUPO AC MARCA S.L.   |
|  | Adresse         | Avda. Carrilet, 293-297 08907 L'Hospitalet de Llobregat Espagne |
| <b>Numéro de l'autorisation</b>                      | BE2020-0009 1-2 |   |
| <b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>  | BE-0017111-0013 |   |
| <b>Date de l'autorisation</b>                        | 21/04/2020      |   |
| <b>Date d'expiration de l'autorisation</b>           | 20/04/2030      |   |

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | Grupo AC Marca S.L.  |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | Avda. Carrilet, 293-297 08907 L'Hospitalet de Llobregat, Barcelone Espagne                   |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | Polígono Industrial Can Serra III, Parcela I 08791 Sant Llorenç d'Hortons- Barcelone Espagne |
|   | Polígono Industrial Can Barri. C/ Esqueis S/N 08415 Bigues i Riells, Barcelone Espagne       |
|   | Prismasy 124 282 01 CESKY BROD République tchèque  |

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

|   |  |
|---|--|
| <b>Substance active</b>                     | 1315 - Peroxyde d'hydrogène                      |
| <b>Nom du fabricant</b>                     | PeroxyChem Spain s.l.u                           |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | C/ Afueras s/n 50784 La Zaida - Zaragoza Espagne |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | C/ Afueras s/n 50784 La Zaida - Zaragoza Espagne |

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun  | Nom IUPAC   | Fonction             | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|---|---|----------------------|------------|-----------|------------|
| Peroxyde d'hydrogène  |   | Substance active     | 7722-84-1  | 231-765-0 | 1,5        |
| Ethanol   | Ethanol   | Substance non active | 64-17-5    | 200-578-6 | 2,88       |
| L-(+)-lactic acid   | 2- Hydroxy propanoic acid   | Substance non active | 79-33-4    | 201-196-2 | 0,275      |
| 1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide                                 | N,N-Dimethyldecylamine N-oxide                                      | Substance non active | 2605-79-0  | 220-020-5 | 0,5        |
| D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides          | D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides          | Substance non active |            | 483-960-7 | 0,42       |
| 1-Deoxi-1-(metil-(C8-10-(numeración par)-alcanoil)amino)-D-Glucitol | 1-Deoxi-1-(metil-(C8-10-(numeración par)-alcanoil)amino)-D-Glucitol | Substance non active |            | 940-284-1 | 0,5        |

### 2.2. Type de formulation

AL (autre liquide) ready-to-use

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut être corrosif pour les métaux.

## Conseils de prudence

Se laver soigneusement après manipulation.

Porter un équipement de protection des yeux.

Porter des gants de protection.

Porter un équipement de protection du visage.

Porter des vêtements de protection.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Désinfection de surfaces dures PT2-PT4

##### Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

##### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Surfaces dures

##### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique:  
Nom commun: Bactéries  
Stade de développement: -

Nom scientifique:  
Nom commun: Levures  
Stade de développement: -

Nom scientifique:  
Nom commun: Champignons  
Stade de développement: -

Nom scientifique:  
Nom commun: Enveloped viruses  
Stade de développement: -

**Domaine d'utilisation**

Intérieur

**Méthode(s) d'application**

Intérieur  
À utiliser dans les locaux commerciaux (zones alimentaires, industrielles et institutionnelles), les maisons/zones privées (zones domestiques)

Méthode d'application: pulvérisation manuelle, pulvérisation et essuyage manuels, versage et essuyage manuels  
Description détaillée:  
Pulvérisation manuelle  
Pulvérisation et essuyage manuels  
  
Versage et essuyage manuels

**Taux et fréquences d'application**

Taux d'application: -  
Dilution (%): 0  
Nombre et fréquence des applications:  
Produit prêt à l'emploi

Temps de contact

Bactéries et virus enveloppés : 5 minutes

Levures et champignons: 15 minutes

Température: 20°C

**Catégorie(s) d'utilisateurs**

Professionnel  
Grand public (non professionnel)

**Dimensions et matériaux d'emballage**

Flacon HDPE avec gâchette TS3 SO SPRAY : 500, 600, 700, 750, 900, 1000 mL

Flacon PEHD avec gâchette TS3 SO FOAM V20 : 500, 600, 700, 750, 900, 1000 mL

Flacon PEHD : 750, 1 000, 1 200, 1 500, 2 000 ml

Bidon PEHD : 5 000 mL

Doypack PET/PE multicouche : 70, 140 mL



#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pulvériser le produit directement sur la surface à traiter de telle façon que cette surface reste humide pendant au moins 5 minutes (bactéries et virus enveloppés) ou 15 minutes (levures et champignons), Laisser sécher
- Pulvériser le produit directement sur la surface à traiter et essuyer la surface avec un chiffon propre et humide de telle façon que cette surface reste humide pendant au moins 5 minutes (bactéries et virus enveloppés) ou 15 minutes (levures et champignons). Laisser sécher.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- 

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- 

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- 

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- 

### 5. Conditions générales d'utilisation

## 5.1. Consignes d'utilisation

- Lire attentivement le mode d'emploi et bien respecter toutes les instructions.
- Les produits ont été testés contre le virus enveloppé, y compris les souches Coronavirus 229E et SARS COV2 (souche représentative de l'épidémie de coronavirus), la grippe A (souche représentative de l'épidémie de grippe H1N1) et le virus Herpes simplex type 1 (souche représentative de l'herpès orofacial).

### Utilisateurs professionnels :

- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

### Utilisateurs professionnels :

- Pendant l'application par pulvérisation, l'exposition faciale doit être au maximum limitée par l'utilisation des équipements de protection personnels et mise en place et gestion comme :

- Une minimisation des éclaboussures ;
- Une minimisation du nombre de personnes exposées.
- L'application par pulvérisation doit être effectuée vers le bas.

- De plus, le professionnel devra porter une protection oculaire durant la phase de pulvérisation afin de minimiser l'exposition faciale

### Utilisateurs non professionnels :

- Afin de minimiser l'exposition faciale lors de l'utilisation du produit, l'application par pulvérisation doit être effectuée vers le bas.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos de manière à faciliter la respiration. Contacter un médecin en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison immédiatement.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison. Consultez immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent et/ou si de grandes quantités ont été ingérées.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) et consultez immédiatement un médecin. Ne pas faire boire ou provoquer de vomissements.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriés.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de vie: 2 ans.
- Protéger du froid et de la lumière.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 35°C.
- Garder à distance des enfants et animaux de compagnie



## 6. Autres informations

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.